COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 18 JANVIER 2021

Le Conseil d'Administration a été convoqué le 12 janvier 2021, en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2021
4. Questions diverses.

La séance présidée par Monsieur Yves REHN, Président, est ouverte à dix-neuf heures.

Etaient Présents :

M. Yves REHN, Président, Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, Vice-Présidente
M. Michel OUDIN, Mme Emmanuelle POITRIMOL, M. Chris BIGORGNE, Mme Rolande AUGIZEAU, Mme Jeannine RIGAUD, Mme Martine YOVANOVITCH, Mme Nadine BOULEZ, Mme Liliane HERVEUX,
formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente représentée :

Mme Annie BRANGBOUR mandataire M. Yves REHN

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Chris BIGORGNE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Délibération n° 2021-01-001

Transmis en Préfecture le 22/01/2021

Affiché le 25/01/2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur REHN : ***Nous avons décidé de voter le Budget Primitif plus tôt cette année, avec pour objectif de le voter en décembre en 2023, alors qu'habituellement il était voté en avril. Le vote du Budget Primitif doit obligatoirement être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présenté au Conseil d'Administration dans les deux mois précédant ce vote. Ce Débat d'Orientations Budgétaires doit se faire à l'appui d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), qui vous est présenté ce soir.***

Vous le savez, la crise sanitaire a profondément déstructuré notre pays, et j'en suis certain laissera des séquelles profondes dans les comportements. Le monde associatif, dans lequel beaucoup d'entre vous sont investis, est particulièrement touché, le repli sur soi généré par cette crise entraînant une diminution des bonnes volontés. Beaucoup sont inquiets. Il est donc important de garder le lien avec les adhérents et leur donner de l'espoir. Il faut continuer à communiquer avec les autres, les informer de la situation, et les rassurer sur le vaccin.

Madame YOVANOVITCH : ***Nous sommes impatients de pouvoir organiser à nouveau les activités du Club des Amis de Rosières. Il y a même une rumeur selon laquelle il ne rouvrirait pas, alors que c'est faux.***

Monsieur REHN : ***Il faut garder un esprit positif. C'est en ce sens que nous vous proposons de construire un budget comme si tout allait redémarrer. Ce serait une erreur, non seulement financière, mais aussi psychologique, que d'imaginer le pire. Nous vous proposons donc de reprendre toutes les activités habituelles, sans rien modifier. Si nous devions par la suite annuler certaines actions, l'argent sera là et nous pourrons alors l'utiliser pour d'autres actions que nous jugerions alors utiles.***

Nous vous proposerons donc un Budget Primitif 2021 basé sur le maintien d'un fonctionnement normal, et nous pourrons l'ajuster en cours d'année en cas de besoin pour une action supplémentaire.

Dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit en principe intervenir dans les 2 mois précédant le vote du budget et doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration. Il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Avant d'engager le Débat d'Orientations Budgétaires, je vais donc vous présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires, étant précisé que les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette n'en feront pas partie, dans la mesure où aucun engagement de ce type n'a été pris par notre CCAS et qu'aucun emprunt n'a été réalisé pour assurer le financement de ses actions.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 janvier 2021

INTRODUCTION :
RAPPELS SUR LE CCAS, SUR LA PRESENTATION BUDGETAIRE, SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I. LE CCAS ET SES MISSIONS

Le CCAS est régi par les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-1 à R 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le CCAS est un établissement public administratif communal qui dispose d'une personnalité juridique propre, et qui est institué de plein droit dans chaque commune.

A. L'organisation du CCAS

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend, outre le Président, en nombre égal :

- ⇨ des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal (8 maximum),
- ⇨ des membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, notamment :
    - un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
    - un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF,
    - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
    - un représentant des associations de personnes handicapées du département.

B. Les missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre une action générale de prévention et de développement social dans la commune, sur la base de l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève de lui, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Le Centre Communal d'Action Sociale exerce son action en liaison avec les services et institutions publics et privés de caractère social.

Le Centre Communal d'Action Sociale peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature.
A l'occasion de toute demande d'aide sociale déposée par une personne résidant dans la commune, le Centre Communal d'Action Sociale procède aux enquêtes sociales en vue d'établir ou de compléter le dossier d'admission à l'aide sociale.

Il doit tenir à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale, légale ou facultative, résidant sur le territoire de la commune. Les informations nominatives de ce fichier sont protégées par le secret professionnel.

II. LA PREPARATION BUDGETAIRE

Préparé par le Président du Conseil d'Administration et approuvé par le Conseil d'Administration du CCAS, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le Conseil d'Administration (*budget supplémentaire, décisions modificatives*).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations courantes de dépenses et de recettes. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, et viré en section d'investissement, est utilisé en priorité, le cas échéant, au remboursement du capital emprunté par le CCAS. Le surplus, constituant de l'autofinancement, permettra d'abonder le financement des investissements prévus en dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement présentent les programmes d'équipements nouveaux ou en cours, qui modifient la valeur du patrimoine du CCAS.

III. LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) ET LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

Depuis la loi «Administration Territoriale de la République» (ATR) du 6 février 1992, le CCAS a l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par le Conseil d'Administration.

Chaque année depuis 2015, date à laquelle la commune de Rosières a passé le seuil des 3 500 habitants, un tel débat est ainsi inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil d'Administration.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi «NOTRe», a voulu accentuer l'information des membres des Conseils d'Administration des CCAS et a précisé les modalités de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'article L 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose ainsi dorénavant que «*dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget*, un ***Rapport sur les Orientations Budgétaires***, *les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur(…). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique(…) Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus*».

Ainsi depuis la loi NOTRe:

- ⇨ Toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale si elle n'a pas été précédée d'un DOB.
- ⇨ Le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget primitif (sauf en 2020, en raison de la crise sanitaire).
- ⇨ Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit obligatoirement s'effectuer sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré et présenté par le Président, qui doit présenter aux membres du Conseil d'Administration :
    - les orientations budgétaires,
    - les engagements pluriannuels envisagés (le cas échéant),
    - la structure et la gestion de la dette (le cas échéant).

- ⇨ Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, sans qu'elle n'ait de caractère décisionnel, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, et le DOB est relaté dans un compte rendu de séance.
- ⇨ Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, le ROB doit être **mis à la disposition du public à la Mairie.**
- ⇨ Le Rapport d'Orientations Budgétaires sera également mis en ligne sur le site internet de la commune (article L 2313- du Code Général des Collectivités Territoriales), dans le délai d'un mois à compter de l'adoption par le Conseil d'Administration de la délibération correspondante.

Le Débat d'Orientations Budgétaires et le Rapport d'Orientations Budgétaires sur lequel il s'appuie permettent au Conseil d'Administration d'être informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS, de présenter une situation financière de l'exercice écoulé, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Ils sont l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action proposées et adoptées par le Conseil d'Administration en matière budgétaire.

IV. ANALYSE RETROSPECTIVE

A. ANALYSE RETROSPECTIVE 2014-2020

CCAS - ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES DE 2014 A 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Taux d'évolution 2019-2020
Recettes de fonctionnement courant	23 704,33	30 228,34	19 597,25	39 836,77	43 323,18	43 516,58	43 787,80	*0,62%*
Dépenses de fonctionnement courant	25 138,34	31 266,02	24 553,77	38 433,19	41 186,58	43 495,58	40 728,91	*-6,36%*
EPARGNE DE GESTION (résultat de fonctionnement courant)	**-1 434,01**	**-1 037,68**	**-4 956,52**	**1 403,58**	**2 136,60**	**21,00**	**3 058,89**	***14466,14%***
Pour mémoire résultat reporté de l'exercice N-1	***4 265,67***	***3 041,66***	***5 979,75***	***1 423,23***	***2 786,82***	***5 323,42***	***6 107,93***	**-**
Résultat financier	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	210,00	3 975,77	400,00	400,00	400,00	763,51	5,73	*-99,25%*
EPARGNE BRUTE (résultat de fonctionnement de l'exercice)	**-1 224,01**	**2 938,09**	**-4 556,52**	**1 803,58**	**2 536,60**	**784,51**	**3 064,60**	***290,64%***
Remboursement courant du capital de la dette	-	-	-	-	-		-	-
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT NET)	**-1 224,01**	**2 938,09**	**-4 556,52**	**1 803,58**	**2 536,60**	**784,51**	**3 046,60**	**290,64%**
Recettes réelles d'investissement	109,00	-	-	-	-		-	-
Dépenses réelles d'investissement (avec remboursement du capital de la dette)	-	-	-	439,99	-		-	-
BESOIN DE FINANCEMENT	**-**	**-**	**-**	**439,99**	**-**		**-**	**-**
EXCEDENT DE FINANCEMENT	**109,00**	**-**	**-**	**-**	**-**		**-**	**-**
Emprunts nouveaux	-	-	-	-	-		-	-
Résultat reporté de l'exercice N-1	4 265,67	3 041,66	5 979,75	1 423,23	2 786,82	5 323,42	6 107,93	***14,74%***
Résultat de clôture de l'exercice N au 31/12	3 041,66	5 979,75	1 423,23	2 786,82	5 323,42	6 107,93	9 172,53	***50,17%***
Encours de la dette au 31/12	-	-	-	-	-	-		-

B.ANALYSE RETROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2020

1. Section de fonctionnement

- *Les recettes de fonctionnement*

La subvention de la commune est la principale recette de fonctionnement du CCAS. En 2020, elle s'est élevée à 43 382,07 €, comme prévu au budget primitif.
Le CCAS a par ailleurs perçu un don de 400 €, provenant de l'association des retraités du Crédit Agricole Mutuel.

- *Les dépenses de fonctionnement*

Le CCAS a financé les dépenses de fonctionnement suivantes en 2020 :

- **Charges à caractère général :**
  - **2 548,34 €** pour les dépenses de fonctionnement de la salle commune de la résidence Sainte Madeleine (39*,44 €* pour l'eau et l'assainissement et *1 366,95 €* pour le chauffage et l'électricité),
  - **22 357,23 €** pour le colis des anciens distribué en décembre 2020 à 489 hommes et femmes, soit un coût moyen du colis de 45,72 *€ (45,18 € en 2019),*
  - **2 561,60 €** (4 992 € en 2019) pour le service de bus mis en place pour emmener les personnes âgées faire leurs courses une fois par semaine dans un supermarché. En 2020, entre 9 et 12 personnes (contre 16 et 20 personnes en 2019) ont pu bénéficier chaque semaine de ce service gratuit de 3 janvier au 13 mars et du 26 juin au 31 juillet 2020 compte tenu de la crise sanitaire.
  - **12 612,15 €** pour l'organisation du repas des anciens, qui a été offert à 227 personnes de 70 ans et plus, le 1er mars 2020,
  - **264,99 €** pour l'organisation de la galette des aînés, et 15 boites de chocolat pour 358,50 € pour les personnes en maison de retraite.
- **Charges de personnel :**

  En 2020, le montant des cotisations patronales à l'URSSAF pour les membres du Conseil d'Administration qui ne font pas partie du Conseil Municipal s'est élevé à **140 €.**
- **Autres charges de gestion courante :**
  - La cotisation à la Banque Alimentaire de l'Aube, qui a permis au CCAS de fournir une aide alimentaire à des familles Caillotines, s'est élevée à **159,00 €,**
  - La cotisation du CCAS à l'ASIMAT s'est élevée à **399,26 €,** et tient compte du nombre de personnes auxquelles cette association a apporté une aide à domicile en 2020.

2. Section d'investissement

En 2020 aucun investissement n'a été réalisé par le CCAS.

V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement du CCAS pour 2021 sont :

- ⇨ le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2020, d'environ **9 172,53 €,** soit 3 058,89 € de plus que prévu au budget primitif 2020.
- ⇨ les dons, estimés à **400 €,**
- ⇨ la subvention de la commune au CCAS devrait être d'environ **43 000 €** (43 382,00 € en 2020)

B. Les dépenses de fonctionnement

⇒ ***Salle commune de la résidence Sainte Madeleine***

Le coût de fonctionnement de la salle commune de la résidence Sainte Madeleine est toujours financé par le budget du CCAS. Cette salle est à disposition du CCAS pour organiser des rencontres entre résidents ou la distribution des colis des anciens notamment. Son coût de fonctionnement est estimé à **2 400 €** pour 2021.

⇒ ***Colis et galette des aînés***

Compte tenu de la crise sanitaire la galette n'a pas être organisée en janvier 2021. Les colis des anciens seront maintenus en 2021, avec une nouvelle fois une augmentation assez importante du nombre de bénéficiaires pour le colis, estimé à 518 (489 en 2020). L'estimation est de **24 130 €.**

⇒ ***Cadeaux pour les anciens en maison de retraite***

Le CCAS financera toujours en 2021 des cadeaux pour les anciens de la commune résidant en maison de retraite, auxquels les membres du Conseil d'Administration devraient rendre visite en fonction des possibilités que la crise sanitaire nous permettra (estimation de 6 anciens).
Estimation de 100 € pour 6 boites de chocolats.

⇒ ***Repas des anciens***

L'organisation en mars 2021 du repas des anciens est malheureusement compromise compte tenu de la pandémie, les personnes âgées étant d'autant plus fragiles.

La décision d'organiser ce repas, à une date ultérieure, sera prise en fonction des mesures sanitaires gouvernementales.

Estimation du coût 2021 : **13 000 €**

⇒ ***Transport des personnes ayant des problèmes de mobilité en voiture particulière***

Ce transport assuré par des agents communaux est un service organisé par le CCAS depuis maintenant de nombreuses années, qui est toujours très apprécié de nos habitants.
Il sera évidemment maintenu en 2021, même s'il n'a pas fonctionné pendant le confinement et un peu au-delà, et les coûts de fonctionnement correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

⇒ ***Transport en bus pour permettre aux personnes âgées de faire leurs courses***

Ce service devrait être organisé le vendredi matin comme auparavant en 2021, pour un coût estimé à **4 000 €,** correspondant à celui inscrit 2020. Cette estimation tient compte de ce début d'année où le service n'a pu être mis en place.

⇒ ***Charges de personnel***

Le CCAS financera en 2021, comme chaque année, les cotisations patronales à l'URSSAF pour les membres du Conseil d'Administration qui n'appartiennent pas au Conseil Municipal (estimation de **140 €).**

⇒ ***Participation à la Banque alimentaire***

Le CCAS adhère maintenant depuis de nombreuses années à la Banque alimentaire de l'Aube, qui nous permet d'aider les habitants de notre commune en difficulté.
La contribution à cette structure sera donc à prévoir une nouvelle fois en 2021 (estimation de **210 €).**

⇒ ***Subventions aux associations***

Le CCAS alloue une subvention de fonctionnement à l'ASIMAT, association ayant pour objectif l'accompagnement des personnes ayant recours à l'aide à domicile (estimation pour 2021 **: 1 300 €).**

⇒ ***Secours***

Les effets de la crise sanitaire sur la conjoncture économique sont encore méconnus, même si nous pouvons craindre qu'elle entraîne une augmentation des demandes de secours. Il vous est néanmoins proposé de maintenir l'enveloppe habituelle de **1 000 €** destinée au financement de ces secours, ce budget pouvant être abondé en cours d'année en cas de besoin.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

N'ayant plus de dotations aux amortissements à prévoir et n'ayant pas investi en 2020, il est proposé de ne pas abonder la section d'investissement cette année.

Madame AUGIZEAU : Je trouve que le coût de fonctionnement de la salle commune de la résidence Sainte-Madeleine est élevé.

Monsieur REHN : Les prévisions sont plus élevées que le réalisé 2019, qui me semble cohérent compte tenu de la superficie de cette salle. A voir par Monsieur OUDIN pour savoir si nous pouvons envisager une éventuelle amélioration. Il nous appartient effectivement de contrôler que les coûts de fonctionnement ne soient pas trop élevés.

Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation du présent rapport et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires

4. Questions diverses

<u>Madame POITRIMOL</u> : Est-ce que l'Espace Médical du Chêne (EMC) fonctionne bien ?

<u>Monsieur REHN</u> : Oui, plutôt, même si nous connaissons quelques problèmes techniques au démarrage, que nous nous efforçons de gérer.

Pour information, un nouveau médecin généraliste, originaire de Troyes et qui exerçait en Suisse, vient de s'y installer et va donc avoir une nouvelle clientèle à Rosières, ce qui est très positif. Il pratique également l'acupuncture. Mais cette installation aurait pu être compromise puisqu'il ne parvenait pas à obtenir son raccordement téléphonique et à internet, qu'il a pourtant demandé depuis le mois de novembre. La question devrait être réglée demain.

Madame LEVAIN-LAURENCEAU a récemment consulté les praticiens pour connaître leur avis sur un éventuel changement du sens de circulation à l'intérieur du parking de l'EMC. Aujourd'hui, l'entrée est située rue du Chêne et la sortie rue de la Liberté. Cette dernière pouvant être jugée plus dangereuse, il est envisagé de permettre aux véhicules d'entrer et de sortir rue du Chêne. Une fois que la décision sera prise, nous pourrons poser la signalétique extérieure.

<u>Madame LEVAIN-LAURENCEAU</u> : Seuls six praticiens ont répondu pour le moment, soit moins de la moitié.

<u>Monsieur REHN</u> : Globalement les praticiens travaillent bien. Il ne reste que deux cabinets disponibles, et je préfèrerais les réserver à des médecins. Si l'idée de construire une maison médicale est une très bonne idée, il est important que son coût de fonctionnement reste raisonnable pour les habitants. Le coût total de l'opération s'élève à environ 2 millions d'euros. Les loyers sont assez modérés pour que l'EMC soit attractif, mais ils devraient en théorie couvrir les emprunts, dont le premier a été contracté sur 40 ans.

<u>Madame AUGIZEAU</u> : Beaucoup de personnes ne savent pas qu'il s'agit d'une maison médicale. A-t-on prévu une enseigne extérieure ?

<u>Monsieur REHN</u> : Madame LEVAIN-LAURENCEAU s'en est occupée. Elle sera posée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

<u>Approuvé par les membres présents</u> :

N° d'ordre des délibérations	Objet des délibérations
2021-01-001	Débat d'Orientations Budgétaires 2021

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	PRESENTS (signature)	ABSENTS REPRESENTES PAR	ABSENTS NON REPRESENTES
M. Yves REHN ***Président***			
Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU ***Vice-Présidente***			
M. Michel OUDIN			
Mme Annie BRANGBOUR		**Pouvoir** **M. Yves REHN**	
Mme Emmanuelle POITRIMOL			
M. Chris BIGORGNE			
Mme Rolande AUGIZEAU			
Mme Jeannine RIGAUD			
Mme Martine YOVANOVITCH			
Mme Nadine BOULEZ			
Mme Liliane HERVEUX			